

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 avril 2019, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE Daniel CAMIRÉ
M. le conseiller	

EST ABSENT

M. le conseiller	Mario GAUMONT
------------------	---------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Jessica BILODEAU

CITOYENS: 13

JOURNALISTE: 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-04-83

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2019, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-84

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-85

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 18 mars 2019 : décisions CP-0319-97 à CP-0319-118 inclusivement;
- 1^{er} avril 2019 : décisions CP-0419-119 à CP-0419-145 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-86

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2019-301, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE QUANT AUX RÈGLES DE CONDUITE »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement numéro 2019-301, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne quant aux règles de conduite ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-87

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2019-303, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 72 H »

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 mars 2019, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-19-01 (1);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-19-01 (2) le 11 mars 2019, et à la publication d'un avis le 12 mars 2019 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro n° 2019-303, intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 72 H* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-88

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2019 QUI SE TIENDRA DU 22 AU 28 AVRIL 2019 ET DÉPLOIEMENT D'UN DRAPEAU – "GREFFE-TOI À NOUS"

CONSIDÉRANT que la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* a lieu du 22 au 28 avril 2019 afin de promouvoir l'importance du don d'organes, synonyme de vie et d'espoir pour les personnes en attente de transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT la proposition de "GREFFE-TOI À NOUS" de fournir un drapeau pour déploiement sur un mât extérieur visant à accroître la visibilité de la cause du don d'organes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser M. le maire à procéder à une proclamation en ces termes :

« Par conséquent, je, Alain THIBAUT, maire de Port-Cartier, proclame par la présente la semaine du 22 au 28 avril 2019 *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* dans la ville de Port-Cartier »;

D'autoriser le déploiement du drapeau de "GREFFE-TOI À NOUS" sur le mât situé devant l'hôtel de ville au cours de cette semaine afin de souligner l'importance du don d'organes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-89

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 2019-03-79, INTITULÉE : DÉSAFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – DIVERS PROJETS RÉALISÉS EN 2018

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE modifier la résolution n° 2019-03-79 en remplaçant le 1^{er} alinéa par l'alinéa suivant :

« **CONSIDÉRANT** le coût affecté à l'excédent de fonctionnement affecté des projets suivants réalisés, totalisant 9 555 \$:

- Comité d'embellissement 6 430 \$
- Sculpture accueil – Rivière-Pentecôte 3 500 \$ »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-90

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le rapport annuel 2018 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 9^e année du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-91

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 30 JUIN 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

DE nommer M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 juin 2019;

D'autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-92

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'entériner la candidature de M^{me} Bissane FARIDI pour combler le poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-04-93

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60601834

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 30 157,16 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 015,72 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture n° 60601834 du 13 février 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-94

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60604187

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 10 702,50 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 070,25 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60604187 du 4 mars 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-95

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20180525-01 – LES SOLUTIONS IDC INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 35 986,23 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 598,62 \$, taxes en sus, à l'entreprise LES SOLUTIONS IDC INC., en paiement pour le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20180525-01, le tout conformément à la facture n° SIDC18-7a du 6 mars 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-04-96

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET DES TARIFS 2019

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE PORT-CARTIER désire confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sa participation, à titre d'organisme mandataire, dans le cadre du transport adapté, dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. (antérieurement sous le nom de CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER INC.);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE renouveler à cette fin le protocole d'entente intervenu entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 11 avril 2006, avec ses amendements, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D'approuver les prévisions budgétaires de l'organisme délégué, le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

DE confirmer que la tarification exigée des usagers du transport adapté est la suivante :

- 2,50 \$ dans le secteur de Port-Cartier,
- 4,50 \$ dans le secteur de Rivière-Pentecôte / Pointe-aux-Anglais, à Port-Cartier, telle que prévue dans l'entente initiale intervenue entre la Ville de Port-Cartier et l'organisme délégué, le 11 avril 2006, avec ses amendements, et qui est dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE préciser que le mandat donné à l'organisme délégué apparaît à ladite entente initiale, dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE fixer la contribution financière de la VILLE DE PORT-CARTIER au transport adapté à la somme de 33 862 \$;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement du transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ainsi que tous les documents qui pourront être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-04-97

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ ORGANISATEUR DU
RELAIS POUR LA VIE PORT-CARTIER 2019**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser un montant de 150 \$ à titre de don à
l'organisme LE RELAIS POUR LA VIE DE PORT-CARTIER dans le cadre de leur
collecte de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-98

**AUTORISATION – PUBLICATION DES ARMOIRIES DE LA VILLE DE
PORT-CARTIER DANS L'ARMORIAL DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ DE
GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la transmission de la fiche descriptive de la Ville à la SOCIÉTÉ DE
GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC permettant la réalisation d'une base de référence
en héraldique et autorise cet organisme à insérer les armoiries de la Ville de
Port-Cartier dans l'Armorial du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-99

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
–PROJET DE TRAVAUX À RÉALISER SUR L'IMMEUBLE DU 20,
BOULEVARD DES ÎLES**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser le trésorier à affecter une somme de 300 161 \$ de l'excédent de
fonctionnement non affecté au projet de travaux à réaliser sur l'immeuble du
20 boulevard des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-100

MOUVEMENT DU PERSONNEL – MARS 2019

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en mars 2019, tel que présenté au
conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

PAQUET, Louise Brigadière remplaçante 2019-03-08

TERMINAISON

CHIASSON, Lisa Surveillante-instructrice à la piscine 2019-03-20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX NORMES APPLICABLES AUX CHENILS

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151*.

Ce règlement vise à modifier le texte de l'article 15.11 afin d'adapter les normes relatives aux chenils pour en diminuer les nuisances sonores et environnementales tout en permettant un développement harmonieux de cet usage.

2019-04-101

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-19-02 (1), INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX NORMES APPLICABLES AUX CHENILS »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-19-02 (1) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de règlement PR-19-02 (1), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux normes applicables aux chenils »;

DE fixer la date de l'assemblée publique de consultation tenue par le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci relativement au projet de règlement précité au **23 avril 2019, à 12 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier;

DE transmettre une copie du premier projet de règlement PR-19-02 (1), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux normes applicables aux chenils » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-102

ADOPTION – PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES TERRAINS – ENTRÉE A, RIVIÈRE VACHON

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'adopter la procédure d'attribution des terrains de l'entrée A, Rivière Vachon, à Port-Cartier selon la proposition présentée à la commission

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

permanente du 1^{er} avril 2019;

D'autoriser la coordonnatrice à l'urbanisme à procéder à l'attribution des terrains de l'entrée A respectivement à la présente procédure;

D'autoriser la publication dans le journal d'un avis invitant les personnes intéressées à acquérir un terrain à l'entée A à s'inscrire selon la procédure d'attribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-103

*Telle que corrigée par
PC-2019-03 / 2019-04-103.*

*Voir procès-verbal de
correction ci-joint.*

**ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROJET N° VPC-SI-AV-
20190207-01**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit OLIVIER SEPT-ÎLES CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC., le contrat visant la fourniture d'une (1) camionnette de service pour le Service de sécurité incendie, projet n° VPC-SI-AV-20190207-01, pour une somme de 53 426 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service de sécurité incendie en date du 25 mars 2019;

DE préciser qu'un montant de 55 000 \$ sera puisé à même le fonds de roulement;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-104

**RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES - SERVICE D'AGENCE
DE SÉCURITÉ – PROJET N° VPC-SLC-SS-20190201-01**

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service d'agence de sécurité, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SS-20190201-01;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 20 mars 2019, deux (2) soumissions ont été reçues pour ce projet, soit celle de NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. et celle de GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC, tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que certains des documents requis au devis et aux documents d'appel d'offres s'avèrent non conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE rejeter les soumissions reçues en rapport avec le service d'agence de sécurité, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SS-20190201-01, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 27 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-105

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE MUNIE D'UNE PLATEFORME ÉLÉVATRICE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20190104-02

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit OLIVIER FORD SEPT-ÎLES (FERRO AUTOMOBILES INC.), le contrat visant la fourniture d'une (1) camionnette de service munie d'une plateforme élévatrice pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AV-20190104-02, pour une somme de 40 639,41 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 mars 2019;

DE préciser qu'un montant de 30 000 \$ des sommes nécessaires sera puisé à même le fonds de roulement;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-106

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – PROJET N° VPC-STP-TL-20190114-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, ALAIN DESCHÊNES, CONSTRUCTION INC. (SIGNALISATION INTER-LIGNES), le contrat de traçage des lignes de rues, projet n° VPC-STP-TL-20190114-01 pour une somme totale de 42 285,62 \$, **excluant** les options n° 1 et n° 2, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 26 février 2019, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 19 mars 2019;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-04-107

NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2019 À AVRIL 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'entériner le plan de nomination et représentation de la VILLE DE PORT-CARTIER par ses élus municipaux au niveau des différents dossiers, comités, commissions et/ou organismes suivants pour la période d'avril 2019 à avril 2020 :

M. le maire Alain THIBAUT :

- Administration
- Finances
- MRC de Sept-Rivières (préfet suppléant)
- Comité de transition | Assemblée des MRC de la Côte-Nord
- Développement économique Port-Cartier (CDE)
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Dossiers se rapportant à l'énergie
- Corporation des Îles de Port-Cartier inc.
- Comité consultatif de la Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ :

- Comité de sécurité publique (MRC)
- Développement économique Port-Cartier (CDE)
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier (CCU)
- Comité de circulation
- Dossiers relatifs au tourisme

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ :

- Service des loisirs - Loisir et Sport Côte-Nord (URLS-CN)
- Café-Théâtre le Graffiti
- Politique familiale
- Comité santé mieux-être
- Comité des quilles

M. le conseiller Mario GAUMONT :

- Développement économique Port-Cartier (CDE)
- MRC de Sept-Rivières (conseiller de comté)
- Chambre de commerce de Port-Cartier
- Comité de sécurité publique (MRC)
- Comité de sécurité incendie (MRC)
- Comité de circulation et enseignes de Port-Cartier
- Service des travaux publics

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE :

- MRC de Sept-Rivières (conseillère suppléante) *
- Mouvement solidarité Port-Cartier
- Comité du fonds culturel
- Corporation des Îles de Port-Cartier inc. (Féria)
- Station de ski Gallix (MRC)

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- Comité d'embellissement
- Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR - MRC)
- Comité santé mieux-être

M^{me} la conseillère Marie CORBEY :

- MRC de Sept-Rivières (conseillère de comté)
- Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier (OMH)
- Table locale de concertation des aînés (MRC)
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Politique familiale
- Société d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord (SADC)

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE :

- Dossiers relatifs au secteur de Rivière-Pentecôte
 - a. économiques
 - b. communautaires
 - c. touristiques
 - d. Loisirs Rive-Baie
- Base de plein air les Goélands
- Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier (OMH)
- Nouveaux arrivants
- Comité consultatif de la Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout (suppléante)

* **ÉTANT PRÉCISÉ QUE**, en cas d'impossibilité de se présenter à une rencontre de la MRC, la conseillère de comté sera remplacée par le conseiller suppléant désigné pour cette période et celui-ci recevra la rémunération associée à sa présence à cette rencontre (150 \$).

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS VOTENT SUR CE PROJET DE RÉOLUTION

**3 POUR
3 CONTRE**

Le maire ayant exercé son droit de vote.

En cas d'égalité, la décision est réputée négative.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

2019-04-108

APPUI – LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DANS LE CADRE D'UNE MOBILISATION DU MILIEU FACE AU MANQUE FLAGRANT DE SERVICES AUX AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'urgence de se prévaloir de services de convalescence et de répit pour les aînés et les aidants naturels de la région;

CONSIDÉRANT la prise de position de la TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC DES SEPT-RIVIÈRES visant à doter notre communauté de ces services essentiels;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier appuie la TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC DES SEPT-RIVIÈRES dans le cadre d'une mobilisation du milieu face au manque flagrant de services aux aînés;

QUE la présente résolution et une lettre d'appui soient acheminées à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-109

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN (1) CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE COMBINÉE ET ÉQUIPEMENTS À NEIGE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20190103-01

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'adjudger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit CAMIONS AVANTAGE INC., le contrat visant la fourniture d'un camion dix roues muni d'une benne combinée et équipements à neige pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AV-20190103-01, pour une somme de 258 907 \$, taxes en sus, financée par le fonds de roulement et correspondant à l'option 2 (avec échange), le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 mars 2019;

DE préciser que la prise de possession est prévue pour 2020;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-04-110

FERMETURE DE MARGE DE CRÉDIT – EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES CONCERNANT L'AMÉLIORATION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TOUCHATOUILLE INC. – CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal décrétait, par sa résolution numéro 2016-04-163, un emprunt temporaire n'excédant pas 2 060 000 \$ pour le paiement des dépenses effectuées pour l'amélioration d'un immeuble, dans le cadre de la réalisation d'un projet en partenariat avec le CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TOUCHATOUILLE INC., à Port-Cartier, afin de refléter l'avancement des travaux décrétés au règlement d'emprunt numéro 2015-239;

CONSIDÉRANT qu'une marge de crédit à cet effet a été ouverte à la CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit n'est plus utile étant donné le

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

financement permanent du règlement d'emprunt numéro 2015-239;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander à la CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER de procéder à la fermeture de ladite marge de crédit pour un montant autorisé de 2 060 000 \$, initialement ouverte pour le paiement des dépenses effectuées pour l'amélioration d'un immeuble, dans le cadre de la réalisation d'un projet en partenariat avec le CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TOUCHATOUILLE INC., à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-111

FERMETURE DE MARGE DE CRÉDIT – EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES CONCERNANT LA MODERNISATION DE L'ARÉNA, À PORT-CARTIER – CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal décrétait, par sa résolution numéro 2016-04-162, un emprunt temporaire n'excédant pas 3 430 000 \$ pour le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du projet de modernisation de l'aréna, à Port-Cartier, afin de refléter l'avancement des travaux décrétés au règlement d'emprunt numéro 2015-238;

CONSIDÉRANT qu'une marge de crédit à cet effet a été ouverte à la CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit n'est plus utile étant donné le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 2015-238;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander à la CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER de procéder à la fermeture de ladite marge de crédit pour un montant autorisé de 3 430 000 \$, initialement ouverte pour le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du projet de modernisation de l'aréna, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-112

AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

CONSIDÉRANT la subvention allouée annuellement par la MRC DE SEPT-RIVIÈRES à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour la réalisation de leurs projets;

CONSIDÉRANT le transfert de la susdite subvention de la MRC DE SEPT-RIVIÈRES à la Ville de Port-Cartier aux fins de redistribution à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 35 072 \$ à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour leurs services en développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-113

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE CONCERNANT UN TERRAIN AMÉNAGÉ EN ESPACES DE STATIONNEMENT - 9365-7161 QUÉBEC INC. (TOP CAFÉ)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'entente concernant un terrain aménagé en espaces de stationnement à intervenir avec 9365-7161 QUÉBEC INC. (TOP CAFÉ), telle que présentée au conseil municipal le 8 avril 2019 et sujette aux modifications jugées utiles par le Service du greffe, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-114

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE CONCERNANT UN TERRAIN AMÉNAGÉ EN ESPACES DE STATIONNEMENT - RESSOURCES ET BIEN-ÊTRE S.E.N.C.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'entente concernant un terrain aménagé en espaces de stationnement à intervenir avec RESSOURCES ET BIEN-ÊTRE S.E.N.C., telle que présentée au conseil municipal le 8 avril 2019 et sujette aux modifications jugées utiles par le service du greffe, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-115

RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION D'UTILISATION DES TERRES DE L'ÉTAT AUX FINS DE SENTIER PÉDESTRE DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-PENTECÔTE –DOSSIER N° 907 508 SECTION 176

ATTENDU que le secteur de Rivière-Pentecôte bénéficie d'un environnement magnifique et propice à la randonnée pédestre;

ATTENDU qu'un sentier a été développé dans ce secteur et qu'il est situé en territoire public;

ATTENDU que ce sentier fait l'objet d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, mais, que celle-ci vient à échéance et qu'il est possible de la renouveler pour une période de dix (10) ans;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de renouveler l'autorisation d'utilisation de terres de l'état aux fins de sentier pédestre dans le secteur de Rivière-Pentecôte, dossier n° 907 508 section 176;

D'autoriser M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale ou M^{me} Jacinthe MALONEY, coordonnatrice à l'urbanisme, à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'autorisation susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-116

**ADOPTION – POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1028, INTITULÉE
« SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE »**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, et résolu :

D'adopter la politique administrative n° 1028, intitulée « Santé et mieux-être » selon la proposition présentée à la commission permanente du 18 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-117

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ
MENTALE QUI SE TIENDRA DU 6 AU 12 MAI 2019 – SANTÉ MENTALE
QUÉBEC-CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser M. le Maire à procéder à une proclamation en ces termes :

« Par conséquent, je, Alain THIBAULT, maire de Port-Cartier, proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2019 **Semaine de la santé mentale** dans la ville de Port-Cartier et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-118

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION DOSSIER N° 650-17-001034-186

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter la transaction intervenue quant au dossier auquel il est référé en titre et telle que présentée lors de la commission permanente du 8 avril 2019;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale à conclure et à signer, pour et nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE

Elle n'a aucune nouvelle information à transmettre.

M^{me} la conseillère Marie CORBEY

Elle n'a aucune nouvelle information à transmettre.

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE

Elle souligne la Semaine de la santé mentale et invite les citoyens présents à prendre un dépliant à l'entrée de la salle.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ

Elle n'a aucune nouvelle information à transmettre.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

Il mentionne la rencontre qu'il a eu avec le président de la CIBC et le président de la chambre de commerce et qu'il semble y avoir très peu d'ouverture concernant les demandes de maintien d'un point de service pour les clients de la banque CIBC à Port-Cartier. Le président de la CIBC sera présent à l'agora le 9 mai 2019 pour rencontrer les citoyens et répondre à leurs questions.

M. le maire Alain THIBAULT

Il informe de sa présence lors de l'assemblée nationale du 28 mars 2019 afin

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

de faire pression sur le désenclavement de la Côte-Nord.

Il fait le point sur le dossier de contestation des taxes d'ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE.

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE
SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2019-04-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 8 avril 2019 soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Jessica BILODEAU
Greffière**

JB/bb

**Alain THIBAUT
Maire**



**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

N° PC-2019-03 / 2019-04-103

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2019-04-103 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 8 avril 2019, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, le deuxième alinéa de la résolution n° 2019-04-103 se lisait ainsi :

« [...]DE préciser qu'un montant de 50 000 \$ sera puisé à même le fonds de roulement; [...] »

Suite à la correction, le dernier alinéa de la résolution n° 2019-02-59 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement):

« [...]DE préciser qu'un montant de 55 000 \$ sera puisé à même le fonds de roulement; [...] »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2019-04-103 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 10 avril 2019.

M^e Jessica BILODEAU
Greffière